

Direction des travaux publics,  
des transports et de l'énergie  
du canton de Berne  
Office des transports publics  
M. Christian Aebi  
Reiterstrasse 11  
3011 BERNE

La Neuveville, le 31 mars 2011

**Conséquences pour le Jura bernois du Concept Romandie et de la mise en service de la ligne Delle - Belfort pour les transports ferroviaires – Avis du Conseil du Jura bernois**

Monsieur,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance, dans sa séance du 30 mars 2011, des implications du Concept Romandie pour le Jura bernois. Il vous remercie d'avoir expliqué en détails la situation à sa section TTE et de lui avoir donné l'occasion de vous remettre son avis sur la question. Nos commentaires sont les suivants :

1. Le fait de disposer d'une liaison entre Bienne et Lausanne à la demi-heure constituera indéniablement une amélioration de l'offre de transports publics. Pour que cela soit un atout, il faut absolument assurer les correspondances pour les lignes régionales en provenance du Vallon de Saint-Imier, de la Vallée de Tavannes et de Tramelan afin que les lignes régionales bénéficient aussi de cette amélioration. Etant donné l'incertitude qui règne actuellement sur les scénarios, nous souhaitons que l'office des transports publics continue d'appliquer la défense du principe de non-péjoration de l'offre dans le Jura bernois quelles que soient les modifications qui seront apportées le long du pied du Jura.
2. En ce qui concerne les variantes pour l'arrivée à la gare TGV de Belfort-Méroux, le CJB est a priori favorable au fait de réduire le temps d'attente pour la correspondance en direction de Paris, quitte à devoir changer de train à Delémont. Cette position est un avis de principe qui ne s'appuie pas sur des études des flux ou des facilités/difficultés offertes pour ce changement de train en gare de Delémont.
3. Le CJB a également pris note du fait qu'il est impossible à l'heure actuelle de prédire si, en ce qui concerne le temps de trajet et le coût du billet, le voyage de Moutier vers Paris sera plus favorable par Bâle ou Belfort-Méroux.

4. Il convient dans tous les cas de relever qu'avec la situation actuelle, qui voit les usagers en provenance de la vallée de Tavannes attendre pendant 25 minutes à Moutier la correspondance vers Delémont, les conditions ne sont pas favorables pour un trajet entièrement en transports publics entre la Vallée de Tavannes et Paris. Le CJB est favorable à ce que les correspondances entre la Vallée de Tavannes – Moutier vers Delémont – Bâle soient améliorées, sans déstabiliser le système de correspondances avec Bienne.

Enfin, nous relevons que l'office des transports publics nous tient régulièrement au courant de l'évolution de la situation, qui n'est pas encore définitive. Certains points sont encore en discussion entre les cantons et les CFF, notamment d'éventuels investissements pour raccourcir le temps de parcours entre Bienne et Lausanne. Avec les informations disponibles actuellement, nous ne pouvons livrer qu'une position de principe, susceptible d'être affinée par la suite.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

#### Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Willy SUNIER

Fabian GREUB

Copie (courriel) : S. Lachat